

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

17/04/2026

Date d'affichage

17/04/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/04/2026

et publication du :

24/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THEYE Sylvie.

Etaient présents :

M. AIGUILLON Gauthier, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, M. LISAMBERT Landry, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme SAUGER Corinne, Mme THEYE Sylvie, M. TOUATI Bruno

Procuration(s) :

Mme FOURNET Carole donne pouvoir à Mme THEYE Sylvie

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. DUTREY Kévin, Mme FOURNET Carole

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. AIGUILLON Gauthier

Numéro interne de l'acte : DE_2026_18

Objet : Acquisition des parcelles D469 et D470

Vu l'offre de cession établie par le propriétaire, Madame Louise SAUTRON

Considérant que la parcelle D470 est située à proximité immédiate du cimetière communal de Saint-Pierre et que la parcelle D469 se situe dans l'enceinte du cimetière,

Considérant l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de ces terrains,

Considérant que le financement de l'acquisition pourra être assuré par prélèvement sur les fonds libres de la commune,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Louise SAUTRON est d'accord pour vendre, à la Commune, ses parcelles cadastrées D469 et D470, au prix de **5000 € l'hectare**. La superficie totale des deux parcelles étant de **4111 m²**, soit **0,4111 hectare**, le montant proposé s'élève à **2055,50 €**,

10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir à Mme SAUTRON Louise, les parcelles cadastrées section D n°469 et 470 d'une superficie totale de 4111 m² au prix de 2055.50 €

- **DÉSIGNE** M. FOURCADE Jean-Claude, 1^{er} adjoint au Maire, pour représenter la commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative,

- **PRÉCISE** que la dépense est inscrite au budget primitif 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LADEVÈZE-VILLE

Le Maire, Sylvie THEYE